DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME MARTINE VASSAL

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 13 Juillet 2016

OBJET : Aide du Département à la Ville de Marseille : convention cadre pour les années 2016 à 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, dans le cadre de la politique départementale d'aide aux communes :

- d'approuver la conclusion d'un partenariat avec la Ville de Marseille pour la période 2016/2019 d'un montant total de 100 M€,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la Ville de Marseille la conventioncadre définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le projet joint en annexe 1,

à l'Unanimité M. VERANI s'abstient.

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée